

903
DNOTE EXPLICATIVEDE SYNTHESE

OBJET : Marché sur appel d'offres ouvert pour les travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement et de renouvellement du réseau d'eau potable rue de l'Alma-André Ballande

P.J. : - 1 projet de délibération
- 1 plan de situation des travaux

Dans la continuité des travaux déjà engagés rue de l'Alma - André Ballande et dans le cadre du schéma directeur d'assainissement¹ de la Ville adopté par délibération du conseil municipal n° 2010/1247 du 14 décembre 2010, la mise en séparatif des réseaux d'assainissement doit être réalisée entre les rues Austerlitz et Foch. Ces travaux permettront de poursuivre la montée en charge de la station de traitement James Cook et de raccorder les rues de Barleux, de Condé, une partie de la rue de Sébastopol et la partie haute de la rue de l'Alma - André Ballande qui disposent déjà d'un réseau séparatif.

De plus, le réseau de distribution en eau potable de la rue de l'Alma - André Ballande est constitué de très anciennes conduites en fonte grise mises en service en 1940. Ce réseau est très fuyard, de nombreuses casses ont été recensées. Le fermier de la Ville intervient régulièrement pour les réparer. Ces conduites sont donc à renouveler et à renforcer entre la rue d'Austerlitz et le boulevard Vauban.

La Ville de Nouméa souhaite ainsi engager des travaux pour la mise en séparatif des réseaux d'assainissement et pour le renouvellement et le renforcement du réseau d'eau potable de la rue de l'Alma - André Ballande entre la rue d'Austerlitz et le boulevard Vauban.

Ces travaux comprennent :

- la pose de 185 ml de réseau d'eau usées en DN200 CR8,
- la pose de 430 ml de réseau d'eau potable en fonte ductile DN150.

Le montant total de l'opération est estimé à 70.000.000 F/CFP TTC, réparti comme suit :

- 45.000.000 F/CFP TTC pour les travaux sur le réseau d'eau potable,
- 25.000.000 F/CFP TTC pour la pose d'un réseau d'eaux usées strict.

Ces travaux pourraient commencer au 1^{er} trimestre 2018 et durer 6 mois.

./.

¹ Opération 3.10 du SDA révisé eaux usées. Le nombre d'Equivalent Habitant raccordable à l'issue de l'opération est de 500 EH.

Compte tenu du montant estimatif des travaux, il convient de lancer un appel d'offres en vue de conclure un marché public.

Il est donc proposé au conseil municipal d'habiliter le Maire à signer le marché sur appel d'offres ouvert avec le soumissionnaire qui aura été proposé par la Commission d'Appel d'Offres pour les travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement et de renouvellement du réseau d'eau potable rue de l'Alma-André Ballande.

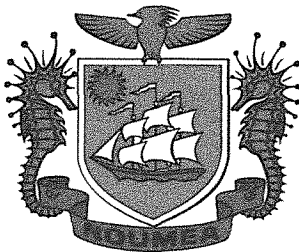
Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 23 octobre 2017

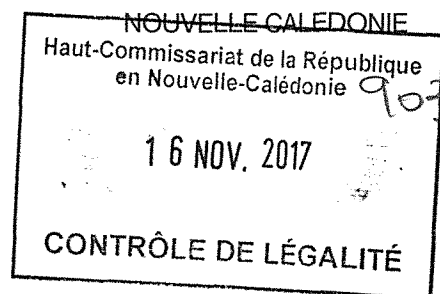
Le Maire,

Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept, le mardi 14 novembre à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION 30.10.2017	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Christine BELLET
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Kareen CORNAILLE	M.	Patrick SENS
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELESSERT
	M.	Daniel LEROUX	Mme	Charlène SOERIP
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Marc DESCHAMPS
	Mme	Françoise SUVE	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Dominique SIMONET	M.	André WAMO
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Isabelle LAFLEUR
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	Philippe BLAISE
DATE D'AFFICHAGE 07.11.2017	M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	Mme	Sonia BACKES
	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Félicia BALLANGER
	Mme	Martine LAGNEAU	M.	Jonas TAOFIFENUA
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Francine BEYNEY
	M.	Pierre FAIRBANK	M.	Charles ERIC
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Dominique KORFANTY
	M.	Mathieu OUANEMA	M.	Angélo PITO
	Mme	Janine BAJON	Mme	Dina REY
	M.	Kalisito MUSUMUSU		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	M.	Marc MANSEL	M.	Christophe CHEVILLON
			M.	Marc ZEISEL	Mme	Laurène CASSAGNE
			Mme	Sabine KAGY	Mme	Jinezi Annie QAEZE
Nombre de présents	:	39	M.	Christophe OBLED	M.	Gaël YANNO
Nombre de votants (9 procurations)	:	48	Mme	Karine DESTOURS	M.	Jean-Claude BRIAULT
			Mme	Germaine NEWEDOU	M.	Gilles UKEIWE
			M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI

DEPART DE :

M. A. MACHFUL

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2017/ 903

autorisant la signature d'un marché sur appel d'offres ouvert pour les travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement et de renouvellement du réseau d'eau potable
rue de l'Alma-André Ballande

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **14 NOV. 2017**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération modifiée de la Commission Permanente du Congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 136/CP du 1er mars 1967 portant réglementation des marchés publics,

VU la note explicative de synthèse n° 2017/761 du 23 octobre 2017,

La commission conjointe de l'Urbanisme, des Transports et de l'Intercommunalité / l'Environnement et du Développement Durable entendue en séance du 27 octobre 2017,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Le Maire est habilité à signer le marché sur appel d'offres ouvert et à intervenir avec le soumissionnaire qui aura été proposé par la Commission d'Appel d'Offres pour les travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement et de renouvellement du réseau d'eau potable rue de l'Alma-André Ballande.

ARTICLE 2 /

Ce marché a pour objet la réalisation de travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement avec la pose de 185 ml de réseau d'eaux usées en PVC DN200 et le renouvellement et le renforcement de 430 ml de réseau d'eau potable en fonte ductile DN150.

ARTICLE 3 /

Le montant prévisionnel de la dépense est estimé à 70.000.000 F/CFP TTC.

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5/

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

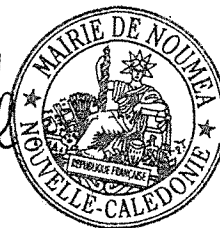
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **14 NOV. 2017**

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE **15 NOV. 2017**

Le Maire,

Sonia LAGARDE



DESTINATAIRES :

SUBD ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
POLE AMENAGEMENT	- 1
D.E.P. (DETVEA)	- 1
AFFICHAGE	- 1

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

16 NOV. 2017

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le **16 NOV. 2017**
au Commissaire Délégué

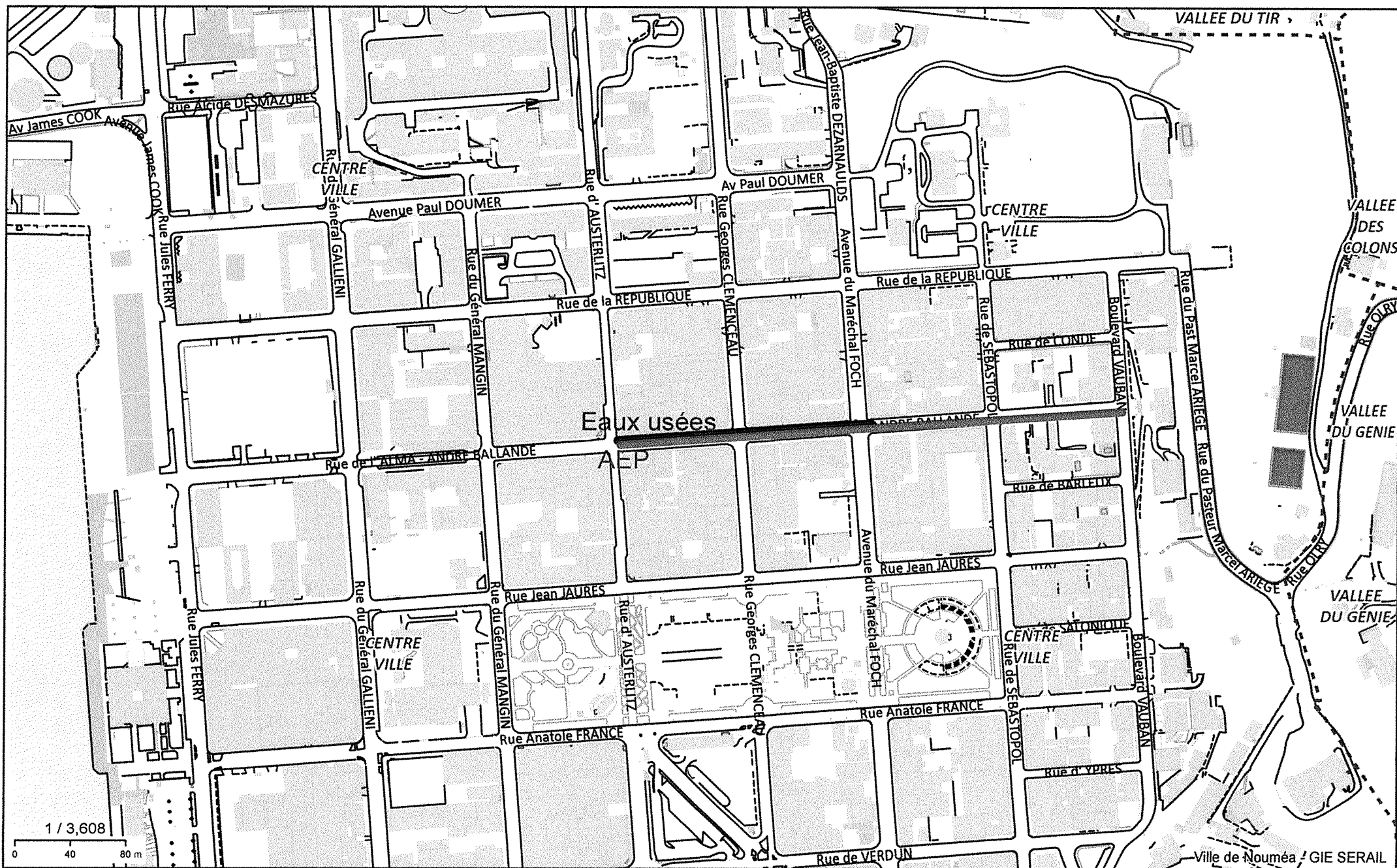
~~et notifié le~~

et ~~publié~~ le **17 NOV. 2017**
est exécutoire de plein droit:



Pour le Maire et par délégation,

Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances



Plan de situation

Travaux eaux usées et renouvellement eau potable rue de l'Alma André Ballande

Edité le : 8/8/2017